

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2022CC_10_219

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq octobre, à 19h00, le Conseil de
En exercice : Communauté s'est réuni à LE MAZEAU, en session ordinaire sous la Présidence
Titulaires : 38 de Michel BOSSARD, Président.

Présents : Date de convocation : 19 octobre 2022
- Titulaires : 27
- Suppléants : 4

Excusés ayant donné pouvoir : 3
Votants : 30

PRÉSENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTELLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- M. BETAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- Mme DELAUNAY Jocelyne, Déléguée de la commune de Vix

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges (donne pouvoir à M. PORCHER Charly)
- M. QUILLET Pascal, Délégué de la commune de Maillezais (donne pouvoir à Mme RINEAU Annie)
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise (donne pouvoir à M. POITIERS Dominique)

EXCUSÉS :

- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- Mme FONTAINE Camille, Déléguée de la commune de Benet
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

OBJET : OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT : APPROBATION DE LA PROLONGATION

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur GUILLON.

Monsieur GUILLON expose que la mise en œuvre de l'OPAH sur le territoire intercommunal s'inscrit dans une politique d'aménagement et d'amélioration du cadre de vie, qui se concrétise par la mise en œuvre de projets communaux et intercommunaux.

Un des enjeux forts est d'adapter le tissu ancien aux modes de vie contemporains pour constituer une offre d'habitat en adéquation avec la demande actuelle (logements de bonne qualité, stationnement, environnement agréable, proximité des commerces et des services, ...), tout en confortant la qualité du cadre de vie.

La dernière Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat a débuté au 15 février 2020 pour une fin prévue au 14 février 2023, prolongeable de 2 ans par voie d'avenant.

Depuis son lancement, l'opération a connu un grand succès, avec de nombreux projets financés (cf.bilan ci-dessous).

**Dossiers subventionnés pour les propriétaires occupants,
sur la Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise**

Objectifs annuels						
	Nb logts	Montant trx réels	Crédits CD/ANAH	Crédits HM	Crédits CD	Crédits CC VSA
PO sérénité	35	-	227 500 €	65 467 €	8 750 €	-
PO dégradé/indigne	2	-	49 000 €	3 733 €	10 000 €	-
PO autonomie	15	-	45 000 €	-	12 000 €	3 750 €
TOTAL	52	-	321 500 €	69 200 €	30 750 €	3 750 €

Résultats 1 ^{ère} année						
	Nb logts	Montant trx réels	Crédits CD/ANAH	Crédits HM	Crédits CD	Crédits CC VSA
PO sérénité	25	662 707 €	177 740 €	50 341 €	6 250 €	-
PO dégradé/indigne	1	107 032 €	25 728 €	2 000 €	250 €	-
PO autonomie	27	148 306 €	41 419 €	-	17 052 €	6 750 €
TOTAL	53	918 045 €	244 887 €	52 341 €	23 552 €	6 750 €
Résultats 2 ^{ème} année						
	Nb logts	Montant trx réels	Crédits CD/ANAH	Crédits HM	Crédits CD	Crédits CC VSA
PO sérénité	22	811 339 €	252 527 €	81 700 €	5 500 €	-
PO dégradé/indigne	1	94 441 €	25 000 €	4 500 €	250 €	-
PO autonomie	20	156 042 €	43 181 €	-	12 802 €	5 000 €
TOTAL	43	1 070 148 €	320 708 €	86 200 €	18 552 €	5 000 €

Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

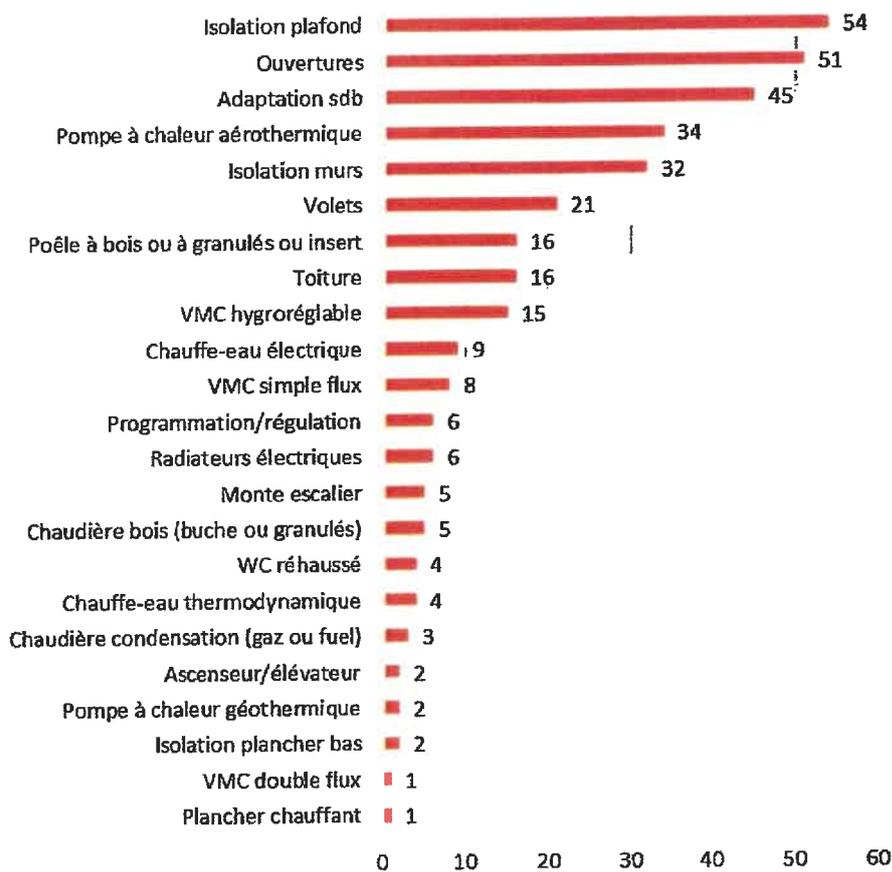
Publié le 14/11/2022 SLO

ID : 085-248500563-20221025-2022CC_10_219-DE

Résultats 3 ^{ème} année (provisoire)						
PO sérénité	22	923 671 €	243 792 €	81 690 €	5 50 €	-
PO dégradé/indigne	1	56 650 €	25 000 €	6 000 €	250 €	-
PO autonomie	12	101 939 €	22 975 €	-	8 222 €	3 000 €
TOTAL	35	1 082 260 €	291 767 €	87 690 €	13 972 €	3 000 €

Résultats années 1 + 2 + 3 (provisoire)						
PO sérénité	69	2 497 717 €	674 059 €	213 731 €	17 250 €	-
PO dégradé/indigne	3	258 123 €	75 728 €	12 500 €	750 €	-
PO autonomie	59	406 287 €	107 575 €	-	38 076 €	14 750 €
TOTAL	131	3 070 453 €	857 362 €	226 231 €	56 076 €	14 750 €

Travaux subventionnés depuis le début de l'OPAH sur la Communauté de Communes



*Chaque projet subventionné peut comprendre plusieurs travaux

**Dossiers subventionnés pour les propriétaires bailleurs,
sur la Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise**

Objectifs annuels						
	Nb logts	Montant trx réels	Crédits CD/ANAH	Crédits HM	Crédits CD	Crédits CC VSA
PB énergie	3	-	29 100 €	4 500 €	-	6 000 €
PB moyen. dégradé	3	-	51 000 €	-	-	6 000 €
PB très dégradé	3	-	73 500 €	4 500 €	-	6 000 €
PB indigne	3	-	73 500 €	4 500 €	-	6 000 €
PB transf. usage	-	-	-	-	-	-
TOTAL	12	-	227 100 €	13 500 €	-	24 000 €

Résultats 1 ^{ère} année						
PB énergie	1	18 037 €	3 049 €	2 000 €	1 500 €	2 000 €
PB moyen. dégradé	2	100 533 €	22 043 €	3 000 €	3 000 €	4 000 €
PB très dégradé	1	112 980 €	39 222 €	1 500 €	1 500 €	2 000 €
PB indigne	-	-	-	-	-	-
PB transf. usage	3	226 477 €	42 317 €	-	4 500 €	6 000 €
TOTAL année 1	7	458 027 €	106 631 €	6 500 €	10 500 €	14 000 €

Résultats 2 ^{ème} année						
PB énergie	-	-	-	-	-	-
PB moyen. dégradé	1	41 500 €	9 217 €	2 000 €	1 500 €	2 000 €
PB très dégradé	12	896 805 €	372 414 €	24 000 €	18 000 €	24 000 €
PB indigne	-	-	-	-	-	-
PB transf. usage	-	-	-	-	-	-
TOTAL année 2	13	938 105 €	381 631 €	26 000 €	19 500 €	26 000 €

Résultats 3 ^{ème} année (provisoire)						
PB énergie	1	21 610 €	4 895 €	2 000 €	1 500 €	2 000 €
PB moyen. dégradé	3	121 159 €	28 666 €	6 000 €	4 500 €	6 000 €
PB très dégradé	12	1 018 593 €	374 472 €	24 000 €	18 000 €	24 000 €
PB indigne	-	-	-	-	-	-
PB transf. usage	-	-	-	-	-	-
TOTAL année 3	16	1 161 362 €	408 033 €	32 000 €	24 000 €	32 000 €

Résultats années 1 + 2 + 3 (provisoire)						
PB énergie	2	39 647 €	7 944 €	4 000 €	3 000 €	4 000 €
PB moyen. dégradé	6	263 192 €	59 926 €	11 000 €	9 000 €	12 000 €
PB très dégradé	25	2 028 378 €	786 108 €	49 500 €	37 500 €	50 000 €
PB indigne	-	-	-	-	-	-
PB transf. usage	3	226 477 €	42 317 €	-	4 500 €	6 000 €
TOTAL années 1+2+3	36	2 557 494 €	896 295 €	64 500 €	54 000 €	72 000 €

Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Publié le 14/11/2022 SLO

ID : 085-248500563-20221025-2022CC_10_219-DE

**Dossiers subventionnés pour l'amélioration des façades,
sur la Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise**

Objectifs annuels			
	Nb logts	Montant trx réels	Crédits CC VSA
Façade	15	-	10 500 €
TOTAL	15	-	10 500 €

Résultats 1 ^{ère} année			
Façade	20	328 287 €	13 757 €
Résultats 2 ^e année			
Façade	18	152 752 €	12 195 €
Résultats 3 ^e année (provisoire)			
Façade	24	557 241 €	14 264 €
Résultats années 1 + 2 + 3 (provisoire)			
Total façades	62	1 038 280 €	40 216 €

**Dossiers subventionnés pour les économies d'énergie,
sur la Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise**

Objectifs annuels			
	Nb logts	Montant trx réels	Crédits CC VSA
EE « classiques »	30	-	21 000 €
EE « éco-responsables »	15	-	21 000 €
TOTAL	45	-	42 000 €

Résultats 1 ^{ère} année			
EE « classiques »	67	598 697 €	44 918 €
EE « éco-responsables »	10	222 769 €	14 000 €
TOTAL année 1	77	821 466 €	58 918 €
Résultats 2 ^e année			
EE « classiques »	64	600 033 €	43 996 €
EE « éco-responsables »	6	164 890 €	8 400 €
TOTAL année 2	70	764 923 €	52 396 €
Résultats 3 ^e année (provisoire)			
EE « classiques »	89	955 809 €	43 084 €
EE « éco-responsables »	9	229 169 €	7 000 €
TOTAL année 3	98	1 184 978 €	50 084 €

Résultats années 1 + 2 + 3 (provisoire)			
Total EE « classiques »	220	2 154 539 €	131 998 €
Total EE « éco responsables »	25	616 828 €	29 400 €
TOTAL	245	2 771 367 €	161 398 €

Bilan provisoire des 3 années de l'OPAH de la Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise

	Nombre de logements	Montant travaux réels	Crédits CD (ANAH)	Crédits Habiter Mieux	Crédits CD	Crédits CC VSA
PO sérénité	71	2 557 134 €	724 059 €	224 231 €	17 750 €	-
PO dégradé/indigne	1	107 032 €	25 728 €	2 000 €	250 €	-
PO autonomie	59	406 287 €	107 575 €	-	38 076 €	14 750 €
TOTAL	131	3 070 453 €	857 362 €	226 231 €	56 076 €	14 750 €
PB énergie	2	39 647 €	7 944 €	4 000 €	3 000 €	4 000 €
PB moyennement dégradé	6	263 192 €	59 926 €	11 000 €	9 000 €	12 000 €
PB très dégradé	25	2 028 378 €	786 108 €	49 500 €	37 500 €	50 000 €
PB indigne	-	-	-	-	-	-
PB transformation d'usage	3	226 477 €	42 317 €	-	4 500 €	6 000 €
TOTAL	36	2 557 494 €	896 295 €	64 500 €	54 000 €	72 000 €
Façades	62	1 038 280 €	-	-	-	40 216 €
TOTAL	62	1 038 280 €	-	-	-	40 216 €
PO économie d'énergie	220	2 154 539 €	-	-	-	131 998 €
PO éco-responsable	25	616 828 €	-	-	-	29 400 €
TOTAL	245	2 771 367 €	-	-	-	161 398 €
TOTAL GENERAL	474	9 437 594 €	1 753 657 €	290 731 €	110 076 €	288 364 €

Afin de respecter le budget initialement prévu et vu la hausse des demandes, la Communauté de Communes a réduit en avril 2022 le montant des aides sur fonds propres de 1 400 euros à 700 euros pour les économies d'énergie classiques et de 700 euros à 350 euros pour les économies d'énergie éco-responsables.

Monsieur le Président propose donc d'affermir la tranche optionnelle avec le bureau d'études HATÉIS et de reconduire parallèlement la demande d'aides ANAH auprès du Département.

Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Publié le 11/11/2022 SLO

ID : 085-248500563-20221025-2022CC_10_219-DE

Monsieur le Président demande au Conseil :

- De l'autoriser à signer l'avenant à la convention d'OPAH avec le Conseil Départemental ainsi que tous les documents relatifs à cette opération.
- D'autoriser l'engagement des crédits nécessaires à la mise en œuvre de l'OPAH.
- De l'autoriser à solliciter toutes les subventions pour le financement du suivi animation de l'OPAH durant toute sa durée.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention d'OPAH avec le Conseil Départemental ainsi que tous les documents relatifs à cette opération.
- Autorise l'engagement des crédits nécessaires à la mise en œuvre de l'OPAH.
- Autorise Monsieur le Président à solliciter toutes les subventions pour le financement du suivi animation de l'OPAH durant toute sa durée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 25 octobre 2022

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance

Adeline POUPLIN

